

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 FEVRIER 2016

ORDRE DU JOUR

1. TRAVAUX EN REGIE
2. DETR

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 15 février 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Laurent NARAT, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, Conseillers municipaux

ABSENTS : M. Pierre GELEBART, M. Guy KIEFFER, Mme Estelle TRIMBUR BAUER à savoir.

ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : Mme Estelle TRIMBUR BAUER à M. Michel CHEVALIER, à savoir.

Le maire a dénombré 12 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 1 : TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mécanisme des travaux en régie. Celui-ci correspond aux travaux réalisés par les agents des services communaux.

Ces travaux sont réalisés par du personnel communal avec des matériaux qu'elle achète.

Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production.

Cette implication permet ainsi de limiter le recours à des entreprises privées, dont les prestations seraient plus onéreuses.

Ces travaux en régie directe peuvent également être valorisés dans le budget communal :

- Transfert des achats de fournitures/matériels en investissement
- Prise en compte des frais de personnels liés aux travaux réalisés
- Récupération de la TVA sur les achats faits en fonctionnement

Pour ces raisons, il est proposé de mettre en place, sur le plan budgétaire, le dispositif des « travaux en régie » permettant notamment un gain financier en matière de TVA.

Pour cela, un coût horaire moyen des agents servira de base de calcul en fin d'année.

Ces coûts seront revalorisés annuellement.

En fin d'exercice, l'ordonnateur dresse un état des travaux d'investissement effectués en régie; les écritures d'ordre permettent de comptabiliser ces travaux en section d'investissement. Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il convient de fixer un tarif correspondant au coût du salaire moyen d'un agent, augmenté des charges directes et indirectes.

Il est proposé de retenir le montant de 16.00 € horaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- FIXE à 16,00 € HT le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune de Tétting-sur Nied, à compter du 1er mars 2016.
- CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition.

POINT 2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

La commune a réalisé des travaux importants sur les écoles (toiture, isolation, réfection intérieure : sol, peinture électricité). Vu l'avis de la commission des travaux, il a été envisagé de poursuivre et terminer ces derniers en effectuant un ravalement des façades, une réfection de la cour de l'école élémentaire, ainsi que les travaux d'accessibilité. Ce projet s'élèverait à un montant de 85 458.35€ HT

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), circulaire de Monsieur le Préfet. Il demande donc au Conseil Municipal de solliciter cette subvention sur la base de s'élevant à 85 458.35€ hors taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, après avoir entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet des écoles, estimé à 85 458.35€ HT, SOLLICITE de l'Etat une subvention de 30 % au titre de la DETR, et ARRETE le plan de financement suivant :

	HT	TTC
RAVALEMENT	51 172.00	61406.40
REFECTION COUR DE L'ECOLE	18 400.00	22080.00
SECURISATION	2 250.85	2 701.02
ACCESSIBILITE	13 636.00	16 363.20
COUT DES TRAVAUX	85 458.35	102 550.62
DETR	25 637.50	
PART COMMUNALE	59 820.85	

S'ENGAGE à créer les moyens nécessaires au financement de la dépense non couverte par la subvention.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à ouvrir les crédits suivant les montants et affectations mentionnés ci-dessus.

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire :

- rappelle aux conseillers le classement des travaux 2016 établi par la commission des travaux lors de la dernière réunion,
- fait le point sur les acquisitions, forêt militaire, SCI du Chêne,
- informe les conseillers que l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour l'extension du lotissement des coquelicots se fera mercredi 24.02.2016 à 17h00,
- relate au conseil municipal la démonstration du broyeur à végétaux par la société bois et jardins,
- évoque les travaux de l'entreprise PIFFERT sur la commune, broyage, entretien des fossés...

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. TRAVAUX EN REGIE
2. DETR

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h 20 .